

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 23 & Dimanche 24 octobre
National 3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D6
U17D1
Mercredi 27 octobre
Commission Sportive
Stage de détection U14 Garçons
Jeudi 28 octobre
Commission des Jeunes
Commission de Discipline

SOMMAIRE

Partenaire..... p. 2
Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres..... p. 15
Avis aux éducateurs p. 16
Commission Sportive..... p. 19
Commission des Jeunes p. 30
Commission d'Appel p. 38
Documents divers p. 40

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



FESTIFOOT & CHALLENGE DANSAC



TOUS LES DOCUMENTS SUR NOTRE SITE INTERNET

FEUILLE DE MATCH – FEUILLE DE RÉSULTATS – RÉPARTITION DES CLUBS - RÈGLEMENTS

AG AEF 86

SAMEDI 23 OCTOBRE

Au District de la Vienne de Football à partir de 9h00

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

AVANT

LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE

DATE À RETENIR



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DISTRICT
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021
À LENCLOÎTRE**



PARTENAIRE

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOS PROJETS

Pour vous accompagner dans la gestion et le développement de votre activité, votre Conseiller s'appuie sur nos filiales spécialisées et notamment :

ASSURANCES DOMMAGES

Pacifico la compagnie d'assurances dommages couvre vos véhicules professionnels, vos locaux, vos matériels...



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole Leasing & Factoring est un acteur majeur du crédit bail et de l'affacturage en France et en Europe.



GESTION D'ACTIFS

Amundi élabore des solutions d'épargne et des services adaptés à ses clientèles institutionnelle, entreprises et particuliers, en France et à l'étranger.



ENCAISSEMENT DES HONORAIRES

Partenaire des professions libérales de santé, Santefi propose des solutions expertes pour l'encaissement des honoraires.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ TÉLÉSURVEILLÉS

Spécialiste de la télésurveillance depuis plus de 30 ans, Nexecur garantit aux entreprises une solution efficace et sur mesure contre le vol.



ASSURANCES DE PERSONNES

Predico la compagnie d'assurances de personnes assure vos arrêts de travail, votre complémentaire santé collective mais aussi votre épargne retraite.





AVIS AUX CLUBS

FESTIFOOT & CHALLENGE DANSAC U13 > REPARTITION DES CLUBS



saison 2021/2022

FESTIVAL FOOT U13 Pitch

1^{er} TOUR - samedi 23 octobre 2021

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A	B à Fontaine le Comte	C à Civray	D
CHÂTELLERAULT SD (1)	FONTAINELEIG/SB-IT (1)	CLJ FOOT SUD 86 (1)	AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	VALENCE EN POITOU DC (1)	CLJ VAL DE VONNE (1)	BONHEUIL MATOURS (1)
LOUDUN/SAMIN/VASM (1)	VIVONNE (1)	SAULGE (1) <i>forfait général</i>	CLJ VVM - CHAUVIGNY (1)
MIREBEAU (1)	VOUNEUILBERUGES (1)	USBON LISLE/ADRIERS (1) <i>forfait</i>	OZON (1)
		BRIQU'CHACHAT/SWG (1) <i>forfait</i>	
E	F	G à Vouillé	H
ANTOIGNE/INGITHURE/CENON (1)	BEAUMONT (1)	L'ENVIGNE (1)	BUXEROLLES (1)
CLJ Avenir 86 (1)	DISSAY (1)	POITIERS ASAC (1)	LA PALLU/CERNAY-ST DENEST (1)
JAINY MARIGNY (1)	MIGNE-AUXANDES (1)	QUINCAY (1)	NEULMIGNALOUX (1)
NAVYRE (1)	NEUVILLE (1)	VOUILLÉ/CATILLE/VENO-BOWRE (1)	POITIERS 3 CITES (1)
I	J Stade Roger Ledoux à Montmorillon	K	
CRSE (1)	MONTMORILLON/LEIGNES (1)	BIARD (1)	
NOUAILLE (1)	ST SAVIN/VICO (1)	CLJ 3 VALLEES 86 (1)	
POITIERS BEAUJEU (1)	VALD'ENNE (1)	POITIERS CEP 1882 (1)	
STADE POITEVIN (1)	SEVRES-MONTAMISE (1)	ST-BENOIT (1)	

 Club recevant

N° 21/10/21



CHALLENGE DANSAC U13

1^{er} TOUR - samedi 23 octobre 2021

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A	B à St Sauveur	C	D
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (2)	BEAUMONT (2)	CHÂTELLERAULT SO (4)	FONTAINE/LIGISM-IT (3)
CHÂTELLERAULT SO (2)	BUXEROLLES (2)	DESSAY (2)	MIGNE-AUXANCES (2)
JAINAY MARIIGNYCHASS ST GEOR (2)	CHÂTELLERAULT SO (3)	MAINTRE (2)	POITIERS 3 CITES (2)
LOUDUN/SAMMIV/ASM (2)	MIREBEAU (2)	NEUVILLE (2)	STADE POITEVIN (2)
E à Vicq sur Gartempe	F à Rouillé	G à Montamisé	H
GJ VVM - CHAUVIGNY (2)	GJ VAL DE VONNE (3)	GJ VVM - CHAUVIGNY (3)	FONTAINE/LIGISM-IT (2)
MONTMOREL/ONLEIGNES (2)	MIGNE-AUXANCES (3)	LA PALLUCERNAI-ST GENEST (2)	GJ FOOT SUD 86 (2)
NEUILMIGNAUX (2)	POITIERS ASAC (2)	BEVRES/MONTAMISÉ (2)	GJ VVM - CHAUVIGNY (4)
ST SAVIN/VICQ (2)	VOULLE/LATILLE/VENDIBOURE (2)	STADE POITEVIN (3)	NOUAILLE (2)



Club recevant

le 20/10/21

LES TESTS DEVIENNENT PAYANTS

Nous vous confirmons, sur la base d'un communiqué de la Hotline Pandémie fondé d'une note officielle du Directeur Général de la Santé reçue en fin de semaine dernière (voir en pj), que seuls les tests réalisés dans un but de dépistage, après prescription médicale, sont désormais pris en charge par l'Assurance maladie. Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire deviennent donc payants.

Afin de tenir compte des spécificités des territoires d'outre-mer, notamment en matière de situation sanitaire et d'offre de soin, l'application de la fin de gratuité des tests est adaptée dans ces territoires :

- En Guyane, Guadeloupe et Martinique, la fin de la gratuité des tests interviendra à la date de fin de l'Etat d'urgence sanitaire
- A Mayotte, le dispositif de fin de remboursement des tests ne s'appliquera pas pour le moment du fait de la fragilité du système de dépistage local.

Concernant notre activité, il est important de retenir que désormais, seul le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR ou d'un test antigénique constituera une preuve utilisable pour l'obtention d'un pass sanitaire, dans la limite d'une durée de validité de 72 heures.

En revanche, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne sont plus reconnus comme preuve pour le pass sanitaire.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de cette évolution dans l'application de des différents protocoles de la Fédération Française de Football.



PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
 - Licences
 - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Vous trouverez l'organigramme général club en version PDF sur notre site et en version PWPT envoyé via ZIMBRA à compléter avant le **vendredi 3 décembre prochain.**

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

- Créer / développer le foot loisir : **jeudi 21 octobre - 18h**
- Dynamisez le PEF dans son club : **jeudi 28 octobre - 18h**
- Vivez l'aventure AFM Téléthon : **mardi 02 novembre - 18h**
- Construire un terrain nouvelles pratiques dans son club : **jeudi 4 novembre - 18h**
- Protection de l'enfance : **mercredi 10 novembre - 18h**
- Présentation des dispositifs FAFA Equipement et Transport 2021-2022 : **jeudi 18 novembre : 18h**

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE

Deux sessions ont été programmées :

MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 19H
MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 19H

Les lieux de ces formations dépendront de la situation géographique des inscrits. Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.



LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour. Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire. Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation. Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu. La durée de ce Label est de 3 ans. Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfFv4_CWYq2PIN-CHjgqnmI6mKA/viewform

UNE FORMATION DE DIRIGEANTS PROCHAINEMENT À CHÂTELLERAULT !

Une formation PFFD (Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants) aura lieu le samedi 06 novembre au club house d'Availles-en-Châtellerault de 8h30 à 12h30. Il s'agira de découvrir la méthodologie de projet.

[Cliquez ici pour télécharger la fiche d'inscription sur le site de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.](#)

CRITÉRIUM À 8

Les calendriers sont disponibles sur notre site internet.

DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNÉES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet**. De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).

TABLEAU DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT – MAJ DU 30-09



**MINISTÈRE
CHARGE DES SPORTS**
Liberté
Égalité
Fraternité

**Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport
à partir du 30 septembre 2021**

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

1/3

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ; - Un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé négatif de moins de 72 h ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>


0 800 130 000



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées.
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.





PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19

PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

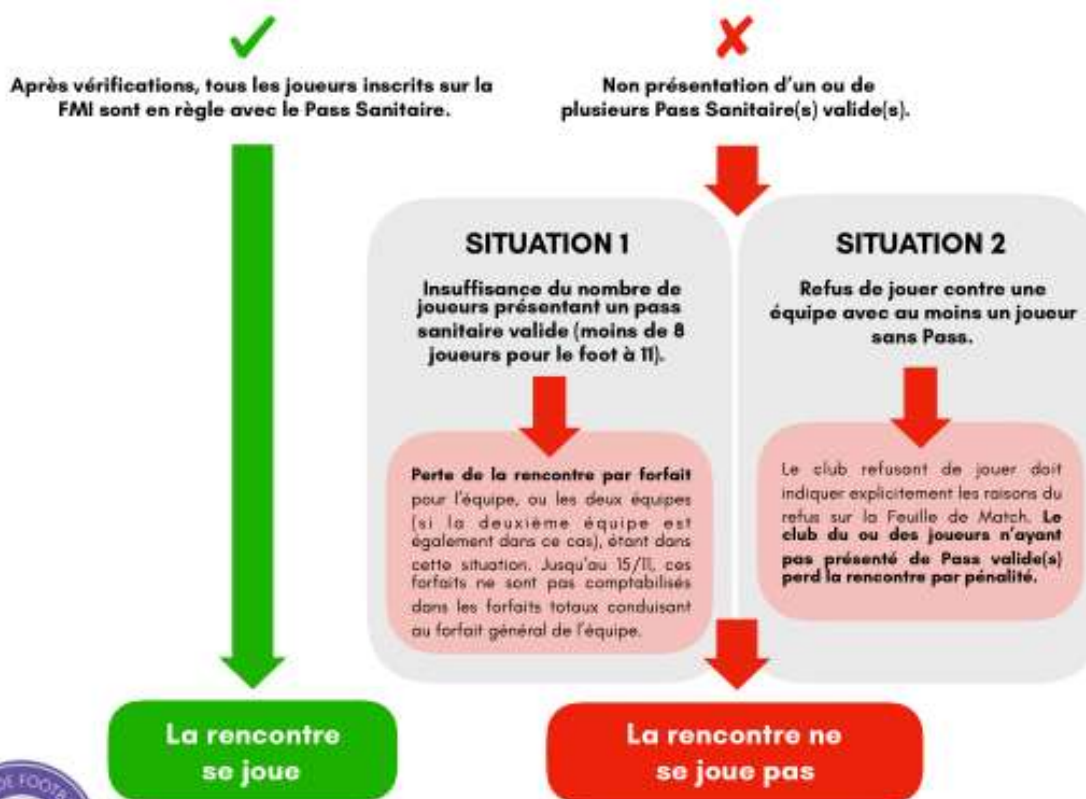
Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Référent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

Cas de figure possibles après vérification des Pass





LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

LE **PASS'SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
**pour financer l'inscription
dans un club sportif**
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
– l'allocation de rentrée scolaire ;



- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Bien que le courrier adressé aux familles bénéficiaires mentionne le 31 octobre, la date de fin de validité des bons Pass'Sport a été repoussée au 30 novembre 2021.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).
 - [Découvrez le dossier du Pass'Sport](#)
 - [Télécharger la fiche Pass'Sport pour les familles](#)
 - [Télécharger la fiche Pass'Sport pour les associations](#)
 - [Télécharger la FAQ Pass'Sport](#)
 - [Télécharger le kit de communication](#)
 - [Télécharger](#)
 - Ecole : affiche pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - Collège, lycée : affiche pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - [Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives](#)

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

> Toutes **les associations et structures sportives affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport.
> Concernant **les structures sportives agréées non affiliées** à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport : « [Le compte Asso](#) ». Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».

Comment me faire rembourser ?



L'association doit disposer d'un compte sur l'application « **Le compte Asso** ».

Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « **Je crée mon compte Asso** ».

2

En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

3

Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur : mon Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Documents à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

Source : [Ministère en charge des sports / CDOS 86](#)

Contact : CDOS Vienne / +33586280010 / vienne@franceolympique.com

PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes



déléataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE
SANITAIRE FFF**

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre
juridique de l'application du Pass Sanitaire)**



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 22 OCTOBRE – 18h45 au DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL
Lien doodle envoyé par mail pour inscription

VENDREDI 26 NOVEMBRE – lieu à définir (secteur Poitiers Nord)

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

DATE RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE

La date retenue pour le rattrapage du test physique des arbitres départementaux qui aura lieu au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS) est le **samedi 06 novembre prochain**. RDV à 8h30 pour début des tests à 9h00.

La convocation a été envoyée à tous les arbitres n'ayant pas réussi leur test physique à ce jour.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



AG DE L'AEF 86 : C'EST DEMAIN !



AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE 86

«Vivre et Transmettre sa passion»



Cher(e) Collègue,

*Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine
ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE,
qui se tiendra le samedi matin 23 octobre 2021 à partir de 9h00.*

Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS.
(Pass sanitaire obligatoire)

Programme prévisionnel :

- 9 h 30 : Accueil
- 10 h : Ouverture de l'Assemblée Générale
 - Présentation des invités*
 - Allocution du président Serge GROLEAU*
 - Rapport Moral – Rapport Financier*

Intervenants :

Vanessa JUGE CTR- DAP de la ligue Nouvelle Aquitaine

Questions Diverses

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée le pot de l'amitié vous sera servi et ceux qui le souhaite pourront se restaurer autour d'un buffet offert par l'A.E.F. 86.

Comptant sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives



S. GROLEAU
Président de l'AEF 86

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 20 octobre 2021
Procès-verbal n° 08

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 07 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 1</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Verrières (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	11	B	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4) Montarnisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1) Jaunay Marigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1) Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1) St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21



U11/U13	B	3	09/10/21	23901780	Poitiers 3 cités (1)	Châtelleraut (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901806	Niort Chamois / Chauray / Echiré (1)	Celles-Verrines (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901807	Gati-Foot (1)	Val de Boutonne / St Romans les Melle (1)		au plus tard le 30/10/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)	Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86
Adriers
Antran
Beaumont St Cyr
Biard
Boivre
Bonnes
Brion St Secondin
Buxerolles
Cenon sur Vienne
Chatain

Châtelleraut Portugais
Civaux
Croutelle
Dissay
Fleuré
Fontaine le Comte
Jardres
Ligugé
Lusignan
Mignaloux Beauvoir
Montamisé

Montmorillon
Naintré
Nord Vienne
Nouaillé Maupertuis
Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Poitiers Cep
Sommières St Romain
St Savin St Germain
Vouillé



DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769727 : Châtelleraut Portugais (2) – La Pallu (1) en poule A du 03/10/21

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 06 du 06/10/21.

Courriel de confirmation de réserve du club de La Pallu (03/10/21 à 19h43) non inscrite sur la FMI suite à un disfonctionnement de la tablette.

Réserve non inscrite sur la feuille de match et transformée en réclamation.

Réclamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Châtelleraut Portugais pour le motif suivant : des joueurs du club de Châtelleraut Portugais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Châtelleraut Portugais lequel n'a pas formulé d'observations,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Vouillé Stade 79 (1) - Châtelleraut Portugais (1) en Championnat Régional 3 poule B du 26/09/21, dernière rencontre officielle de l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Châtelleraut Portugais (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

Match n° 23769737 : La Pallu (1) – Oyré Dangé (2) en Poule A du 17/10/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Oyré-Dangé (2) d'un joueur (licence n° 1172413382) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Oyré-Dangé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 03 novembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23703059 : Migné Auxances (3) – St Savin St Germain (2) en poule B du 17/10/21.

Courriel de confirmation de réserve du club de St Savin St Germain (18/10/21 à 17h31)

1. Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Migné-Auxances, pour le motif suivant : des joueurs du club de Migné-Auxances sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

La commission prend connaissance de cette réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, que les équipes de Migné-Auxances 1 et 2 jouaient la veille ou le même jour

Par ces motifs dit la réserve non fondée.

2. Réserve sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Migné-Auxances susceptibles d'avoir participé au championnat régional U19 le week-end précédent (09/10/21) contre Champcevinel Ent (1).

Considérant que cette réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match et doit être requalifiée en réclamation.,



Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Migné-Auxances (copie du courriel de confirmation) lequel peut formuler ses observations avant la date du mercredi 03/11/21 terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23703063 : Poitiers Baroc (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 17/10/21

Courriel du club de Poitiers Baroc (16/10/21 à 18h47) annonçant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) (sans déplacement de Poitiers Cep (1))

Amende de 41€ au club de Poitiers Baroc.

S'agissant du 3^{ème} forfait, de l'équipe de Poitiers Baroc (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23758622 : Stade Poitevin (3) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 03/10/21

Annotation sur le rapport de l'arbitre.

Après consultation du service juridique de la Ligue, il apparaît que la délivrance de la licence sans cachet mutation est due à une erreur administrative.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702076 : Cernay St Genest (2) – Nord Vienne (2) en poule A du 17/10/21

Courriels du club de Cernay St Genest (17/10/21 à 21h21) signalant la blessure des joueurs Mathéo DUBAILLE (cheville droite) et Cyril GUERIN (cheville droite).

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702206 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Montamisé (2) en poule B du 16/10/21

Annotation au verso de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission de Discipline

Dossier en instance.

Match n° 23702215 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Cenon / Vouneuil (2) en poule B du 24/10/21

Demande du club de Bonneuil Matours (courriel du 20/10/21 à 10h48) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23702341 : Montmorillon (4) – Availles en Châtelleraut (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de Montmorillon (16/10/21 à 13h59) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement d'Availles en Châtelleraut (2))

Amende de 41€ au club de Montmorillon.

**Match n° 23702602 : Nouaillé (3) – La Pallu (2) en poule E du 17/10/21.**

Courriel de confirmation de réserves du club de La Pallu (17/10/21 à 18h06)

- Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nouaillé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Nouaillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.
- Réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur Karl BERTRAND du club de Nouaillé, pour le motif suivant : le joueur BERTRAND Karl participe à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.
- Réserves sur la qualification et/ou la participation des joueurs Karl BERTRAND, Lucas BLIN, Corentin LE MOAL, Clément FRISON, Emmanuel PRENANT, Olivier NIORT, Bilal FENNIRA, Cédric THOMAS, Arthur BORDIER, Olakunle MONGADJI, Guillaume PAGERIE, Benjamin VILLENEUVE, Emile BOULOUX, Louis BREMAUD participent à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en premier ressort,

1. Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Nouaillé (2) – Château Larcher (2) en Championnat Départemental 3 poule C du 09/10/21, dernière rencontre officielle de l'équipe de Nouaillé (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure. L'équipe de Nouaillé (2) est la seule équipe du club à ne pas avoir joué le même week-end.
2. Considérant après vérification que le joueur Karl BERTRAND est qualifié pour participer en équipe Senior.
3. Considérant après vérification que les joueurs Karl BERTRAND, Lucas BLIN, Corentin LE MOAL, Clément FRISON, Emmanuel PRENANT, Olivier NIORT, Bilal FENNIRA, Cédric THOMAS, Arthur BORDIER, Olakunle MONGADJI, Guillaume PAGERIE, Benjamin VILLENEUVE, Emile BOULOUX, Louis BREMAUD sont tous qualifiés pour participer en équipe Senior.

Considérant que l'équipe **de Nouaillé (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 26.B.7 et 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de réserve (38€) seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757840 : Ouzilly (1) – Mirebeau (2) en poule A du 17/10/21

Courriel du club d'Ouzilly (20/10/21 à 17h39) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 27 octobre 2021** :

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Eric EPO IBEL à recevoir avant le **mercredi 27 octobre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23758104 : Châtelleraut SO (4) – Les Ormes (1) en poule C du 17/10/21

Courriels du club de Les Ormes (17/10/21 à 21h26) signalant la blessure du joueur n° 9 Fethi BOUZIANE (fracture poignet droit).

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.



Match n° 23758379 : Usson L'Isle (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule E du 31/10/21

Demande du club d'Usson L'Isle (courriel du 18/10/21 à 15h19) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club d'Usson L'Isle.

Match n° 23758501 : Croutelle (2) – Rouillé (3) en poule F du 17/10/21

Courriel du club de Rouillé (16/10/21 à 23h16) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Rouillé (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Rouillé.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24015135 : Ouzilly / Cernay Sy Genest (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 17/10/21

Courriel du club d'Ouzilly (17/10/21 à 11h31) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe d'Ouzilly/Cernay St Genest (2) (sans déplacement de Loudun/ eaux la Roche (3))

Amende de 15€ au club d'Ouzilly.

Match n° 24015137 : Thuré Besse (3) – Coussay (2) en poule A du 17/10/21

Courriel du club de Coussay (17/10/21 à 10h17) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Coussay.

Match n° 24015045 : Cissé / Avanton (2) – Savigny l'Evescault (2) en poule B du 17/10/21

Courriel du club de Savigny l'Evescault (17/10/21 à 12h41) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de l'équipe de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Savigny l'Evescault.

Match n° 24015046 : St Savin St Germain (3) – Beaumont St Cyr (2) en poule B du 17/10/21

Courriel du club de St Savin St Germain (17/10/21 à 11h03) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Beaumont St Cyr (5))

Amende de 15€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 24014953 : Brion St Secondin (4) – St Saviol (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de Brion St Secondin (16/10/21 à 15h54) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de St Saviol (2))

Amende de 15€ au club de Brion St Secondin.

Match n° 24014954 : Aslonnes (1) – Smarves lteuil (3) en poule C du 17/10/21

Courriel du club d'Aslonnes (18/10/21 à 10h25) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le mercredi 27 octobre 2021 :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24014957 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – St Maurice Gençay (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de St Maurice Gençay (17/10/21 à 10h32) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de St Maurice Gençay.



CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Poule A

Courriel du club de Thouars (14/10/21 à 18h09) signalant le retrait de son équipe pour la phase 1.

Match n° 23901762 : Bressuire (1) – Cerizay / Interbocage (1) en poule A du 02/10/2021

Participation à ce match au sein de l'équipe de Cerizay / Interbocage (1) d'une joueuse U10F (licence 9602215721).

Les dispositions prévues au « Basic U13F à U17F – Secteurs / LFNA » en date du 16/09/2021 prévoient que « **Les sous et sur classements ne sont pas autorisés** ».

Les U10F ne sont pas autorisées à participer à ce championnat. Seules les joueuses U11F, U12F et U13F sont autorisées à participer à ces rencontres.

Pour rappel, le temps de jeu pour les U11F est limité à 50'.

Avertissement sans conséquence. En cas de récidive la Commission fera application de l'article 187 des RG de la FFF.

Match n° 23901776: Migné / Neuville (1) – Jaunay Marigny (1) en poule B du 25/09/21

Courriel du club de Migné-Auxances (20/10/21 à 15h17) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Migné / Neuville (1) (sans déplacement de l'équipe de Jaunay Marigny (1)).

Amende de 10€ au club de Migné-Auxances.

Match n° 23901784 : Jaunay / Pallu / Chass (1) – Châtelleraut So (1) en poule B du 16/10/2021

Participation à ce match au sein de l'équipe de Jaunay / Pallu / Chass (1) des joueuses U10F (licences 9603660735 (USJM) et 9603619473 (Chass)).

Participation à ce match au sein de l'équipe de Châtelleraut SO (1) des joueuses U10F (licences 9603304640 et 9602504192).

Les dispositions prévues au « Basic U13F à U17F – Secteurs / LFNA » en date du 16/09/2021 prévoient que « **Les sous et sur classements ne sont pas autorisés** ».

Les U10F ne sont pas autorisées à y participer à ce championnat. Seules les joueuses U11F, U12F et U13F sont autorisées à participer à ces rencontres.

Pour rappel, le temps de jeu pour les U11F est limité à 50'.

Avertissement sans conséquence. En cas de récidive la Commission fera application de l'article 187 des RG de la FFF.

Match n° 23901809: Val Boutonne / St Romans (1) – Cherveux (1) en poule D du 02/10/21

Courriel du club de Val de Boutonne (04/10/21 à 14h12) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Val de Bout / St Romans (1) (sans déplacement de l'équipe de Cherveux (1)).

Amende de 10€ au club de Val de Boutonne.



COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 2^{ème} tour le 28/11/21

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
32	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4D	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B	
33	ANTRAN (2)	D3A	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY (1)	D3B	
34	BONNES (1)	D4C	CHAUVIGNY (3)	D2B	
35	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	COLOMBIERS (1)	D5B	
36	BUXEROLLES (3)	D4C	SÈVRES ANXAUMONT (1)	D2B	
37	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	MIREBEAU (1)	D3A	
38	CHAMPAGNE (1)	D4D	VALENCE O C (1)	D2B	
39	CHAT PORTUGAIS (2)	D3A	NAINTRE (2)	D3B	
40	COUSSAY (1)	D4A	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)	D5A	
41	CROUTELLE (1)	D4E	POITIERS CEP (1)	D3B	
42	ESPOIR FC (1)	D6A	CHÂTELLERAULT SO (3)	D4B	
43	INGRANDES / ANTOIGNE (1)	D3A	AVAILLES en CHATEL (1)	D2A	
44	JARDRES (1)	D4C	VALDIVIENNE (1)	D2B	
45	LA PALLU (1)	D3A	JAUNAY MARIGNY (1)	D2A	
46	LAVOUX-LINIERS (1)	D4C	MONTMORILLON (3)	D2B	
47	LEIGNE SUR USSEAU (1)	D3A	CENON / VOUNEUIL (1)	D3B	
48	LES 3 MOUTIERS (1)	D5A	ASM FC (1)	D3A	
49	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5B	CHATAIN (1)	D4D	
50	MONCONTOUR (1)	D4A	VOUZAILLES (1)	D5A	
51	OUZILLY (1)	D5A	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (1)	D3A	
52	POITIERS ASAC (1)	D3A	NEUVILLE (3)	D2A	
53	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5E	L'ESPINASSE / LA PUYE LA BUSSIERE (1)	D4C	
54	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4C	BIARD (1)	D3A	
55	QUINCAY (1)	D4A	LIGUGE (3)	D2A	
56	ST BENOÎT (2)	D2B	MONTAMISE (1)	D2A	
57	ST JULIEN L'ARS (1)	D2B	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3B	
58	ST SAVIOL (1)	D4D	CIVAUX (1)	D3B	
59	VALLÉE DU SALLERON (1)	D5D	NALLIERS (1)	D4C	
60	VERNON (1)	D5E	ST MAURICE GENCAY (1)	D4D	
61	VICQ SUR GARTEMPE (2)	D4C	COUSSAY LES BOIS (1)	D3A	
62	VILLENEUVE (1)	D5D	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D3B	
63	VOUILLE (1)	D3B	FONTAINE LE COMTE (2)	D2B	

Organisation du 2^{ème} tour de la Coupe Louis David : 64 équipes.

31 équipes qualifiées au 1^{er} tour de la Coupe Louis DAVID.

19 équipes de Départemental 3 (poules A et B)

14 équipes de Départemental 2 tirées au sort

Soit un nombre de matches au 2^{ème} tour de 32

La commission constitue 5 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.



CHALLENGE des RÉSERVES

CHALLENGE des RÉSERVES : 2^{ème} tour le 28/11/21 et 09/01/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
13	ADRIERS / LE VIGEANT (2)	D5E	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	09/01/22
14	ASM FC (2)	D5A	LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5C	
15	AVAILLES en CHATEL (2)	D4C	CHAT PORTUGAIS (3)	D4B	
16	BIARD (2)	D4E	MIGNE AUXANCES (3)	D3B	
17	BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)	D5B	LA PALLU (2)	D4E	
18	BRION - ST SECONDIN (2)	D3C	VERRIÈRES (2)	D4D	09/01/22
19	CENON / VOUNEUIL (2)	D4B	CHÂTELLERAULT SO (4)	D5C	
20	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C	FONTAINE LE COMTE (3)	D4E	09/01/22
21	JAUNAY MARIGNY (2)	D3B	CHASSENEUIL – ST GEORGES (2)	D3C	09/01/22
22	L'ENVIGNE (2)	D4A	INGRANDES / ANTOIGNE (2)	D4B	
23	LOUDUN (2)	D5A	ANTRAN (3)	D5B	
24	LUSIGNAN (2)	D3C	VIVONNE (2)	D4D	08/01/22
25	MIGNALOUX BEAUVOIR (3)	D4E	JARDRES (2)	D5D	
26	MIREBEAU (2)	D5A	NORD VIENNE (2)	D4A	
27	MONTAMISE (2)	D4B	NIEUIL L'ESPOIR (3)	D4E	
28	MONTMORILLON (4)	D4C	FLEURE (2)	D3C	09/01/22
29	NAINTRE (3)	D4B	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5A	
30	NALLIERS (2)	D6B	OZON (2)	D4B	
31	NOUAILLE (3)	D4E	LAVOUX-LINIERS (2)	D5B	
32	OYRE DANGE (2)	D3A	CERNAY – ST GENEST (2)	D4A	
33	PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (2)	D5C	DISSAY (2)	D5B	
34	POITIERS GIBAUDERIE (2)	D4B	VALENCE OC(2)	D4D	
35	QUINCAY (2)	D6B	BOIVRE (2)	D4E	à 13h15
36	ROUILLE (2)	D4D	POITIERS 3 CITES (2)	D3C	09/01/22
37	SÈVRES ANXAUMONT (2)	D4C	CIVAUX (2)	D4D	
38	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	ST MAURICE GENCAY (2)	D6C	
39	SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)	D5E	CROUTELLE (2)	D5F	
40	ST BENOÎT (3)	D4E	LEIGNES SUR FONTAINE (2)	D4C	
41	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	MONCONTOUR / ASM (2)	D6A	
42	ST SAVIN ST GERMAIN (3)	D6B	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	
43	VALDIVIENNE (2)	D5D	POITIERS CEP (2)	D4E	
44	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E	POITIERS ASAC (2)	D5F	

**Organisation du 2^{ème} tour CHR : 64 équipes**

12 équipes vainqueurs du 1er tour
12 équipes restantes de Départemental 5,
29 équipes de Départemental 4
11 équipes de Départemental 3

Soit un nombre de matches au 2^{ème} tour de 32

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/16 de finale: le 19/20 mars 2022

1/8 de finale: le 07/08 mai 2022

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 ou 12 juin 2022

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23703059 : Migné-Auxances (3) – St Savin St Germain (2) du 17/10/21 en Départemental 3 poule B

Match n° 23758237 : Jardres (2) - Nouaillé (4) du 17/10/21 en Départemental 5 poule D

Match n° 23775443 : Montmorillon (2) – Jaunay Marigny (1) du 17/10/21 en Départemental 1 Fém

DIVERS**Courriel du club d'Aslonnes :**

Pris note

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir :

Pris note, le dossier concerne le District 79.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE**Rencontres des 18 et 19/09/21****• Dossiers classés :**

Féminines D3 Match n° 23831183 : Valdivienne Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en poule B
Feuille de match papier reçue.

Coupe Louis David : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)
Feuille de match papier reçue.

Rencontres des 02 et 03/10/21**• Dossier classé :**



U11-U13 F : Match n° 23901762 : Bressuire (1) – Cerizay (1) en poule A
Feuille de match papier reçue.

Rencontres des 09 et 10/10/21

• **Dossier classé :**

Départemental 3 : Match n° 23769370 : Ingrandes / Antoigné (1) – ASM (1) en poule A
Rapport FMI reçu.

Rencontres des 16 et 17/10/21

Dossier classé :

Départemental 4 : Match n° 23702206 : Bonneuil / Archigny (1) – Montamisé (2) en poule B
Rapport FMI et feuille de match reçus
Match n° 23702209 : Poitiers 3 cités (3) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B
Rapport arbitre officiel reçu pour disfonctionnement de la FMI

Départemental 5 : Match n° 23757968 : Bonneuil / Archigny (2) – Montamisé (3) en poule B
Rapport FMI et feuille de match reçus
Match n° 23758232 : Savigny l'Evescault (1) – Valdivienne (2) en poule D
Rapport FMI et feuille de match reçus

Départemental 6 : Match n° 24015138 : Vellèches (1) – Moncontour / ASM (2) en poule A
Feuille de match reçue
Match n° 24015044 : Nalliers (2) – Quinçay (2) en poule B
Rapport FMI et feuille de match reçus

U11-U13 F : Match n° 23901784 : Jaunay Marigny (1) – Châtelleraut SO (1) en poule B
Feuille de match papier reçue.
Match n° 23901815 : Val de Boutonne (1) – Celles Verrines (1) en poule D
Feuille de match papier reçue.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres des 16 et 17/10/21

Match n° 23701644 : Fleuré (1) – Verrières (1) en Départemental 1 du 17/10/21
le 19/10/21 à 17h08

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24€.

Rencontres des 16 et 17/10/21

Match n° 23702209 : Poitiers 3 cités (3) – Poitiers Gibauderie (2) en Départemental 4 poule B

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 27 octobre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 21 octobre 2021
Procès-verbal n° 4

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU – MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Invitée Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi) et Sandrine VERMOND
Excusée : Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC

Approbation du PV n° 3 sans modification

MATCHS REMIS

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	1	18/09/21	23886172	Ozon (1)	Mignaloux/Nieul/Rv (1)	Intégration tardive de Mignaloux/Nieul/Rv (1)	30/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886173	Ozon (1)	Loudun/ASM (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886175	Poitiers 3 Cites/Cep (1)	Montamisé/Sèvres (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886176	Availlies en Châtelleraut (1)	Ligugé/Sm-lt/Fo (3)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886178	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886179	Jaunay-Marigny (1)	Availlies en Châtelleraut (1)	Coupe Régionale U17	30/10/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886181	Ligugé/Sm-lt/Fo (3)	Poitiers 3 Cites/Cep (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886182	Montamisé/Sèvres (1)	Gj VVM-Chaucigny -1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886183	Gj 3 Vallées 86 (1)	Ozon (1)	Coupe Gambardella	04/12/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886184	Beaumont/Dissay (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Coupe Régionale U17	30/10/21
U17/U18	D2	A	3	16/10/21	24050729	Vicq/St Savin (1)	Naintré (1)		23/10/21
U15	D2	B	3	16/10/21	24050811	Nieul/Mignaloux/Rv (1)	St Savin/Vicq (1)		06/11/21
U13	D2	A	1	18/09/21	23860067	St Benoît (1)	Neuville (1)	Intégration tardive de St Benoît	06/11/21
U13	D3	B	3	16/10/21	24050980	St Savin/Vicq (2)	Naintré (2)		20/10/21
U13	D2	B	1	18/09/21	23860114	Vouillé/Latille/Vendelogne/Boivre (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Intégration tardive de Vouillé/Latille/Vendelogne/Boivre (1)	06/11/21

U17/U18

Match n° 24050723 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 09/10/21

Courriels du club de Châtelleraut Portugais et du GJ Avenir 86

La Commission enregistre le score de 6 à 0 en faveur du club de Châtelleraut Portugais.

Dossier classé.



Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050726 : GJ Avenir 86 (1) – Vouneuil sur Vienne (1) en Départemental 2 poule A du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Aucune préparation effectuée par le club de Vouneuil sur Vienne.
1^{er} avertissement à l'équipe de Vouneuil sur Vienne (1)

Dossier classé.

Match n° 24050698 : Valence en Poitou OC/Vivonne (1) – GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 2 poule B du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.
Suite à la demande d'entente tardive, accord du District pour l'usage de la feuille de match papier.

Dossier classé.

Match n° 24050700 : Montmorillon (2) – St Benoit (1) en Départemental 2 poule B du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.
La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 28 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050701 : Vouneuil-Béruges/ASPTT (1) – GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule B du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

U17/U18 à 8

A ce jour, la Commission enregistre le seul engagement du club de Naintré et est dans l'impossibilité d'organiser une compétition compte tenu du nombre d'équipes engagées.

Les clubs intéressés par cette compétition sont invités à se manifester **avant le 10 Novembre 2021** par Footclubs.

U15

Forfait

Match n° 24050754 : Buxerolles (2) – Poitiers Cep/3 Cités (1) en Départemental 2 poule D du 16/10/21

3^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Cep/Poitiers 3 Cités (1) (sans déplacement).
Amende de 10€ au club de Poitiers Cep

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Poitiers Cep/3 Cités (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050831 : Ozon (1) – Mirebeau/L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Non-présentation de la tablette. La Commission demande la plus grande vigilance à l'équipe d'Ozon (1) afin que la FMI soit utilisée.
1^{er} avertissement à l'équipe d'Ozon (1).

Dossier classé.

**Match n° 24050841 : Ozon (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 16/10/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 28 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050784 : Boivre (1) – Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule C du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 28 octobre 2021.

Dossier en instance.

U15 à 8

A ce jour, la Commission enregistre les engagements des équipes de Asptt/Vouneuil Béruges (1), Montmorillon (2) et Poitiers Cep (1) et est dans l'impossibilité d'organiser une compétition compte tenu du nombre d'équipes engagées.

Les clubs intéressés par cette compétition sont invités à se manifester **avant le 10 Novembre 2021** par Footclubs.

U13**Forfait****Match n° 24050924 Saulgé (1) – St Savin / Vicq (2) en Départemental 3 poule D du 16/10/21**

3^{ème} forfait de l'équipe de Saulgé (1) (sans déplacement de St Savin/Vicq (2)).

Amende de 10€ au club de Saulgé

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Saulgé (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Match n° 24050894 : Gj Foot Sud 86 (2) – Gj 3 Vallées 86 (1) en Départemental 3 poule E du 16/10/21

3^{ème} forfait de l'équipe de Gj Foot Sud 86 (2) (sans déplacement de Gj 3 Vallées 86 (1)).

Amende de 10€ au Gj Foot Sud 86

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe du Gj Foot Sud 86 (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Feuille de Match Informatisée**Match n° 24051009 : Ozon (1) – Buxerolles (2) en Départemental 3 poule A du 16/10/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 28 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match ° 24050951 : Bonneuil Matours (1) – Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule C du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050923 : Gj VVM Chauvigny (4) – Valdivienne (1) en Départemental 3 poule D du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 28 octobre 2021.

Dossier en instance.



Match n° 24050866 : Stade Poitevin 3 – Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) en Départemental 3 poule F du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 28 octobre 2021.

Dossier en instance.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

1^{er} tour : Rencontres à disputer le 23 Octobre 2021

Rendez-vous des équipes à **13h45**

Coup d'envoi des rencontres à 14h30.

Épreuve des JONGLERIES OBLIGATOIRE



FESTIVAL FOOT U13 Pitch

1^{er} TOUR - samedi 23 octobre 2021

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
CHÂTELLERAULT SO (1)
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)
LOUDUN/SAMM/NV/ASM (1)
MIREBEAU (1)

B à Fontaine le Comte
FONTAINE/LIQ/SM-IT (1)
VALENCE EN POITOU OC (1)
VIVONNE (1)
VOUNEUIL/BERUGES (1)

C à Civray
GJ FOOT SUD 86 (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
SAULGE (1) <i>forfait général</i>
USSON LISLE/ADRIERS (1) <i>forfait</i>
BRION/CHA/CHAT/SMG (1) <i>forfait</i>

D
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)
BONNEUIL MATOURS (1)
GJ WM - CHAUVIGNY(1)
OZON (1)

E
ANTOIGNE/ING/THURE/CENON (1)
GJ Avenir 86 (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
NAINTRE (1)

F
BEAUMONT (1)
DISSAY (1)
MIGNE-AUXANCES (1)
NEUVILLE (1)

G à Vouillé
L'ENVIGNE (1)
POITIERS ASAC (1)
QUINCAY (1)
VOUILLE/LA TILLE/VEND/BOIVRE (1)

H
BUXEROLLES (1)
LA PALLU/CERNAY-ST GENEST(1)
NIEUIL/MIGNALOUX (1)
POITIERS 3 CITES (1)

I
CISSE (1)
NOUAILLE (1)
POITIERS BEAULIEU (1)
STADE POITEVIN (1)

J Stade Roger Ledoux à Montmorillon
MONTMORILLON/LEIGNES (1)
ST SAVIN/VICQ (1)
VALDMENNE (1)
SEVRES/MONTAMISE (1)

K
BIARD (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
POITIERS CEP 1892 (1)
ST BENOIT (1)

Club recevant

le 21/10/21

Les documents relatifs à cette compétition et à l'organisation des plateaux ont été adressés aux clubs par courriel le 21 octobre 2021 et sont disponibles également sur le site internet du District dans la rubrique « Documents ».



CHALLENGE DANSAC

1^{er} tour : Rencontres à disputer le 23 Octobre 2021

Rendez-vous des équipes à **13h45**
Coup d'envoi des rencontres à **14h30**.
Épreuve des **JONGLERIES OBLIGATOIRE**

saison 2021/2022

CHALLENGE DANSAC U13

1^{er} TOUR - samedi 23 octobre 2021

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A	B à St Sauveur	C	D
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (2)	BEAUMONT (2)	CHÂTELLERAULT SO (4)	FONTAINE/LIG/SM-HT (3)
CHÂTELLERAULT SO (2)	BUXEROLLES (2)	DISSAY (2)	MIGNE-AUXANCES (2)
JAUNAY MARIGNY/CHASS ST GEOR (2)	CHÂTELLERAULT SO (3)	NAINTRE (2)	POITIERS 3 CITES (2)
LOUDUN/SAMM/NV/ASM (2)	MIREBEAU (2)	NEUVILLE (2)	STADE POITEVIN (2)
E à Vicq sur Gartempe	F à Rouillé	G à Montamisé	H
GJ VVM - CHAUVIGNY (2)	GJ VAL DE VONNE (2)	GJ VVM - CHAUVIGNY (3)	FONTAINE/LIG/SM-HT (2)
MONTMORILLON/LEIGNES (2)	MIGNE-AUXANCES (3)	LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (2)	GJ FOOT SUD 86 (2)
NIEUIL/MIGNALOUX (2)	POITIERS ASAC (2)	SEVRES/MONTAMISE (2)	GJ VVM - CHAUVIGNY (4)
ST SAVIN/VICQ (2)	VOUILLE/LATILLE/VEND/BOIVRE (2)	STADE POITEVIN (3)	NOUAILLE (2)

Club recevant

le 20/10/21

Les documents relatifs à cette compétition et à l'organisation des plateaux ont été adressés aux clubs par courriel le 21 octobre 2021 et sont disponibles également sur le site internet du District dans la rubrique « Documents ».

PLATEAUX U11

SECONDE PHASE

Calendrier de la deuxième phase : 13/11, 20/11, 27/11, 4/12

Équipes supplémentaires engagées :

Nouaillé (2)

Loudun – Sammarçolles – Nord Vienne (2) et (3). La commission demande aux 3 clubs de confirmer cet engagement avant le 28/10/21



AGENDA

Journée GOLF FOOT le 11 Décembre 2021

Les informations et documents de l'organisation seront publiés ultérieurement

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Journée 1 du 25/09/21 : 3^{ème} demande

Poule E plateau 2 : GJ Val de Vonne

Poule G plateau 1 : Neuville

Poule I plateau 1 : GJ VVM Chauvigny

Poule K plateau 1 : Nieuil l'Espoir

Journée 2 du 02/10/21 : 2^{ème} demande

Poule D plateau 2 : Thuré

Poule H plateau 2 : Migné-Auxances

Poule I plateau 2 : Vicq

RAPPEL : Demande de résultats (2^{ème} demande)

La commission demande au club de **Thuré** (organisateur du plateau) de fournir les résultats des rencontres avant le 18 Octobre 2021 : **Poule D plateau 2 de la journée 2 du 02/10/21.**

En l'absence de résultats, les équipes seront déclarées « forfaits ».

FEUILLES DE PLATEAUX FOOTNET MANQUANTES

A REMETTRE AVANT LE 28 Octobre 2021

Poule D : SOC 1

Poule E : Stade Poitevin

Poule F : la Pallu

Poule H : Thuré Antoigné

Poule L : Portugais de Châtelleraut

Poule N : Val de Vonne

Poule R : Mignaloux

Poule Q : Ligugé

U7/U9

Journée du 9 Octobre 2021 : non conformité des licences

Bilan du sondage partiel sur 4 plateaux : **65 licences manquantes et 15 joueurs non licenciés !!!**

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club. Un contrôle des licences est effectué depuis le 14 octobre 2021.

La commission demande au club de St Benoît de fournir pour le Mercredi 27 Octobre 2021 la photocopie des licences manquantes.

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES****Amende de 12€**Rencontres du 16/10/21

Match n° 24050700 : Montmorillon (2) – St Benoît (1) en U17 Départemental 2 poule B

Match n° 24050923 : Gj VVM Chauvigny (4) – Valdivienne (1) en U13 Départemental 3 poule D

Match n° 24050866 : Stade Poitevin 3 – Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) en U13 Départemental 3 poule F

Prochaine réunion : jeudi 28 octobre 2021 à 14h**Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION D'APPEL ET D'APPEL DE DISCIPLINE

Réunion du mardi 19 octobre 2021
Procès-verbal n° 01

Présents : MM. APERCE Jean-Michel, BOUCHET Christian, GALLAIS Raymond, GIRET Jean-Pierre, VAUDEL Michel.

Excusés : MM. CAILLON Gérard, RIDEAU Jean-Louis.

Composition de la commission : rappel

Président : GALLAIS Raymond

Vice-Président : APERCE Jean-Michel

Secrétaire : VAUDEL Michel

Membres : BOUCHET Christian, CAILLON Gérard, GIRET Jean-Pierre, RIDEAU Jean-Louis.

Informations d'intersaison :

Echanges concernant cette période de non-activité liée à la pandémie COVID 19.

Rappel de l'article 3.1.4 du règlement disciplinaire concernant les devoirs de réserve et de confidentialité des membres de la commission.

Configuration réglementaire

Dossier n°1 :

Appel du club A.C.G. Foot Sud 86 de la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux, PV n° 6 du 06/10/2021 publié sur le journal officiel FOOT 86 n° 480 du 08/10/2021 concernant le match n° 23758354 : ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en 5E du 03/10/21 qui a décidé :

« Forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) en Départemental 4D.

Compte tenu de l'article 19.B.7 des RG de la LFNA : *Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne de la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge : 2 ème forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) (avec déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (2))*

Amende de 31€ au club d'ACG Foot Sud 86 »

Personnes convoquées et présentes :

- Madame MOREAU Maryse, présidente de la commission sportive litiges et contentieux,
- Monsieur GUERIN Daniel, secrétaire ACG Foot Sud

Après étude des pièces au dossier, la commission, jugeant en 2^{ème} instance, déclare l'appel **recevable en la forme**.

Statuant sur le fond :

Concernant la décision de 1^{ère} instance :

La commission constate que la commission sportive a statué à partir des éléments en sa possession : les feuilles de matchs des équipes 3 et 4 du club ACG Foot Sud 86.

Suite au forfait de l'équipe 3 du club, elle a déclaré le forfait de l'équipe 4 conformément à l'article 19.b.7 des RG LFNA.

Mme MOREAU rappelle qu'en 2019/2020 l'entente s'intitulait « Savigné-ACG 1 ». Elle ajoute qu'en pareil cas le choix du club support est important et doit être réfléchi.



M. GUERIN explique les raisons de son appel. Il souhaite ainsi interpeller la commission sur un cas particulier non prévu dans le règlement spécifique et qui aujourd'hui n'appelle pas de réponse. Il ajoute que d'autres cas particuliers pourraient apparaître et souhaite qu'une réflexion soit menée. Il évoque devant la commission la suppression de son équipe 4 et la possibilité d'une entente avec Savigné pour son équipe 3 ainsi que la création d'une entente en foot à huit avec ce même club.

Concernant l'appel du club de ACG Foot Sud 86 :

La commission constate que le club évoque l'article 19.b.8 des RG LFNA qui précise « *Pour tous les cas susvisés et particuliers, il appartient à la commission compétente de statuer* ».

Attendu que l'équipe ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) est une entente entre équipes seniors **réunissant la dernière équipe de chaque club**, l'ACG Foot Sud 86 étant déclaré 'club support' et le club de Savigné 'club associé' ;

Attendu que sur la feuille de match les 11 joueurs inscrits sont licenciés au club de Savigné,

Attendu que l'ACG Foot Sud 86 avait décidé qu'aucun joueur du club ne figure sur cette feuille de match,

Attendu que si la dénomination de l'équipe en entente avait été inversée (« Savigné-ACG Foot Sud 86 (4) »), la commission compétente n'aurait pas ouvert de dossier ;

Attendu que l'objet de l'appel est une « **demande de préciser les pratiques pour les cas particuliers** » ;

Attendu que seuls des joueurs de Savigné ont participé à la rencontre, la commission dit que suite au forfait de l'équipe ACG 3 en D4, la situation créée est effectivement une situation particulière non prévue dans le règlement spécifique des ententes entre équipes, dont il convient de tenir compte.

Attendu que lors des débats, la nécessité d'une réflexion plus large est apparue,

Attendu que le règlement spécifique en vigueur concernant les « ententes entre équipes seniors » précise que « les cas non prévus seront jugés et étudiés en dernier ressort par le Comité de Direction » ;

La commission décide de transmettre le dossier au Comité de Direction pour suite à donner.

Pas de droits d'appel.

Le président
GALLAIS R.

Le secrétaire de séance
VAUDEL M.



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION STAGE U15 GARCONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2008.

TRES IMPORTANT !!!

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son repas du midi (pique-nique)
- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- d'un ballon (taille 5)
- de l'autorisation parentale ci-jointe

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES
- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, Christian SAVIGNY, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE, Jean-Paul BLOT et Jean-Claude BARRAULT, membres de la Commission Technique Départementale 86.





MERCREDI 27 OCTOBRE 2021
de 10h à 17h à POITIERS
Complexe Multisport de St NICOLAS
 (terrain synthétique - 156, route de Parthenay - 86000 Poitiers)

Liste des 45 joueurs (11 clubs) convoqués pour ce stage :

BUXEROLLES :	AHAMADI Kyllian, VERMOND Thomas
CHÂTELLERAULT S.O.C :	KONE Issouf, DUFRESNE Léo, FIRAR Youssef, GASSAMA Jonathan, DAVID Matis, BON Gabriel, BONNAIN Louison, MOREAU Colin, GUENAOU Rayan
G.J VAL de VONNE :	ECAULT Dragan, MESSEGUET Yan
G.J V.V.MOULIERE/CHAUVIGNY :	DOUIAB Adame, RIANE Elias, MARTRON Jules, ANTIGNY Léopold
G.J FOOT SUD 86 :	BEN BOUBAKER Rida
LA PALLU :	BARDIN Valentin
LIGUGE/FONTAINE/SMARVES-ITEUIL/NOUAILLE :	CHALLAL Ilyas, MONTOUX Louis, BEAU Lucas, ROTH Thiméo, CARRIN Manolo
STADE POITEVIN F.C :	ASSIGNON Kenny, ASSOUL Yassine, CADU Gabriel, CAZAUDARRE Baptiste, GUYONNAUD Dorian, KOUROUMA Mamady Cheick, VEILLON Esteban, DRAME Tamini , GOUIONNET Tom, LEVERT Jules, CAMARA Manke, BEN HADJ Nassim, BUJEAU Thomas
MONTMORILLON :	JOYAUX Louis, SAVATIER Arthur, FABIEN Maxence, MAZOU Lino, GUILLOTEAU Enzo, DALLUS Marius
VOUILLE :	HAMELIN Ewan
ST BENOIT :	SEBTI Clément

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
 (M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2021-2022 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x 12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x 12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5 (6 x 12) 72 équipes	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Département 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Département 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Département 6	monte en Département 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Département 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1